



**RACER MOTO CLUB**  
162ter Route Gabriel Macé  
La Bretagne  
97490 Sainte Clotilde  
☎ : 02.62.98.90.60  
☎ : 02.62.52.79.27



# **ENDURANCE MONOBIKE**

## **5 MARS 2017**

### **Circuit de la Jamaïque**

# **REGLEMENT**

Course de 3 heures d'endurance MONOBIKE du 5 mars 2017 de 13h00 à .....

## **1. REGLEMENT TECHNIQUE :**

Les machines devront être conformes aux règlements des championnats de la Réunion Monobike.

## **2. CATEGORIES :**

- 125 cc 2 temps / 150 cc 2 temps / 250 cc 4 temps RELAIS
- 125 cc 2 temps / 150 cc 2 temps / 250 cc 4 temps ENDURANCE
  
- + DE 250 CC 4 TEMPS RELAIS
  
- + DE 250 CC 4 TEMPS ENDURANCE

## **3. ENGAGEMENTS**

Engagements ouverts le lundi 25 FEVRIER 2017 clôturés le JEUDI 2 MARS 2017.

L engagement sera en ligne sur le site de sport pro : [www.sportpro.re](http://www.sportpro.re)

Les engagements seront enregistrés par équipage de 2 pilotes maximum pour un montant de 180.00 € (transpondeur compris).

## **4. EQUIPAGES**

Equipages de 2 pilotes maximum.

## **5. ESSAIS CHRONOMETRES :**

Programmé pour le DIMANCHE 5 MARS 2017 :

- une séance de 20 min. d'essai chronométré par équipage.
- chaque équipier doit effectuer au minimum 1 tour durant cette séance
- le meilleur temps au tour de l'équipage sera retenu pour le placement sur la grille de départ

## **6. PROCEDURE DE DEPART :**

- Grille de départ en épis (« style le Mans »)
- Position sur la grille en fonction du meilleur tour chronométré de l'équipage lors des essais chronométrés.

## **7. COURSES**

Une seule course de 3 heures pour la catégorie monobike : Voir le planning.

Le temps de course pourra être revu à la baisse sur appréciation du directeur de course (intempéries, accidents graves, dégradation de la piste, dégradation de la visibilité, ...)

## **ARRETS :**

### **Sur la piste :**

En cas de panne sur la piste, le pilote devra placer sa machine en bordure de piste de sorte qu'elle ne présente aucun danger pour les autres concurrents. Il pourra effectuer, dans ces conditions et sans aide extérieure, de petites réparations puis reprendre la piste sous le couvert des commissaires de piste les plus proches.

Tout ravitaillement ou intervention d'assistance est strictement interdit sur la piste, en dehors des stands. Si la réparation ne peut être effectuée sur place, le pilote poussera sa machine dans le sens de la course en bordure de piste et pourra revenir au stand par les raccourcis qui auront été indiqués par la Direction de course lors du briefing aux responsables de team.

Tout pilote qui s'éloigne à plus de 10 mètres de sa machine entraîne l'abandon de la machine, donc de l'équipage, exception faite en cas d'évacuation sanitaire. Dans ce cas, aucune personne autre qu'officiel ne peut s'approcher de la machine en attendant le retour du pilote, sous peine de mise hors course.

D'autre part, le pilote ne devra en aucune manière quitter le Service Médical. Si celui-ci décide d'interdire au pilote de reprendre la course, le Directeur de Course pourra autoriser un autre pilote de l'équipe à récupérer la machine pour continuer l'épreuve, en respectant les conditions de temps de conduite prévues au paragraphe suivant.

### **Arrêts de la course :**

Si pour une raison grave, la Direction de course estime devoir interrompre la course, cela se fera sur présentation du drapeau rouge EXCLUSIVEMENT.

Les coureurs rejoindront alors, à vitesse réduite, le parc fermé, situé en pré-grille, où devront également être placées immédiatement les machines arrêtées à leurs stands au moment de la présentation du drapeau rouge.

### **Nouveau Départ :**

Une nouvelle procédure de départ identique à celle du départ normal sera appliquée avec un tour de reconnaissance.

Si le drapeau rouge est présenté avant que le coureur de tête n'ait terminé son troisième tour, tous les concurrents ayant pris part au premier départ auront la possibilité de prendre à nouveau le départ.

Le premier départ est considéré comme nul et sans valeur. Les positions sur la grille seront celles du premier départ.

Si le drapeau rouge est présenté après que le coureur de tête et tous les coureurs dans le même tour que le coureur de tête aient terminé leur troisième tour, mais que moins des 75 % de la durée de la course initiale aient été effectuée : la course est considérée comme étant en deux parties.

Les positions à la fin de la première partie seront celles de la fin du tour précédent la présentation du drapeau rouge. Elles constitueront le classement de cette première partie.

Tous les concurrents figurant dans ce classement auront la possibilité de prendre à nouveau le départ. La grille du nouveau départ sera établie dans l'ordre de ce classement.

Dans les deux cas ci-dessus, l'heure d'arrivée reste celle qui découle du départ initial, sans tenir compte des durées d'interruption.

Si plus de 75 % de la durée de la course ont été accomplis, la course pourra être considérée comme complète, dans ce cas il n'y a pas de nouveau départ.

#### **Neutralisation :**

Si, pour une raison d'encombrement ou de qualité de la piste, voire de conditions atmosphériques, la course devait être neutralisée :

- la direction de course présentera un drapeau avec la « Croix de Saint André »,
- les commissaires de pistes présenteront un drapeau avec la « Croix de Saint André »,
- un safety car entrera en piste afin de retenir les machines à vitesse réduite jusqu'à la fin de l'intervention.

A partir de l'entrée en piste de ce véhicule, les pilotes sont sous le régime du drapeau jaune. Tout dépassement est interdit. Ils devront se présenter en file indienne devant le poste de chronométrage.

Durant cette procédure, les arrêts aux stands sont autorisés. Le départ des stands se fait en queue de peloton au passage des machines derrière le safety car.

Le feu de signalisation sous les ordres du commissaire en place à la sortie des stands sera vert pendant 10 secondes.

Les tours réalisés durant cette procédure sont comptabilisés au même titre que ceux de la course.

### **8. TEMPS DE CONDUITE PAR PILOTE :**

#### **Monobike :**

Le temps de conduite par pilote est le suivant :

- relais de 30 minutes maximum, plus ou moins un tour, séparé par un temps de repos minimum correspondant aux 2/3 du temps du relais.

### **9. RELAIS - RAVITAILLEMENT - REPARATIONS**

#### **Zone de ravitaillement :**

Une zone indépendante du parc coureur sera aménagée :

- Les ravitaillements en essence seront effectués dans cette zone, moteur éteint.
- Pour chaque équipage seuls peuvent pénétrer dans cette zone simultanément : un mécanicien ou un assistant pilote, le pilote terminant son relais, le pilote le remplaçant pour le relais suivant.
- Aucune intervention mécanique ne pourra être réalisée dans cette zone.

#### **Réparations :**

Toute intervention mécanique (changement de roue, intervention sur moteur,... etc) devra être réalisée dans le parc coureur.

Il est rappelé que les machines doivent circuler dans le parc coureur moteur éteint.

## **10. CLASSEMENT**

Au terme de la course, le drapeau à damiers sera abaissé au passage du pilote de tête sur la ligne d'arrivée.

Le classement de la course sera établi en fonction du nombre de tours accomplis et de l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée.

Pour être classés, le pilote et sa machine devront avoir franchi la ligne d'arrivée après le vainqueur, dans les 5 minutes qui suivent le signal de fin de course, et l'équipage devra avoir couvert au moins 75 % du nombre de tours parcourus par le vainqueur de sa catégorie.

Dans le cas où la course se serait disputée en plusieurs parties, on additionnerait le nombre de tours effectués dans chacune d'elles, l'équipage ayant effectué le plus grand nombre de tours étant proclamé vainqueur.

En cas d'égalité du nombre de tours, c'est l'ordre d'arrivée de la deuxième partie qui serait pris en considération pour départager les équipages.

## **11. RECOMPENSES :**

Seront récompensés les 3 premiers de chaque catégorie ainsi que les 3 premiers « scratch ».

## **12. PENALITES :**

- Dépassement de la limite de temps pour un relais par un pilote : 1 tour de pénalité pour l'équipage
- Ravitaillement moteur allumé : 1 tour de pénalité pour l'équipage
- Intervention mécanique dans la zone de ravitaillement : 1 tour de pénalité pour l'équipage

## **13. RECLAMATIONS (TITRE VI DU CODE SPORTIF NATIONAL)**

Elles devront obligatoirement être déposées auprès du Directeur de Course dans les délais impartis.

Se reporter au Code Sportif de la FFM